

Non à la casse de notre vie !

INFORMER
CONTESTER
REVENDIR

Sud

Il y a quelques mois nous vous annoncions que la direction voulait revoir entièrement le système d'horaire et surtout instaurer l'annualisation sur notre site. Cette volonté répond à la même logique que celle d'allonger nos pauses déjeuner de 1H à 3H ou 4H...

Et bien voilà nous y sommes !!!

La direction pense pouvoir casser nos vies sous prétexte qu'elle a besoin de gagner plus d'argent. Nos vies ? Notre fatigue ? Notre stress ? Elle s'en fout le principal reste et restera l'augmentation des bénéfices et surtout hors de question de remettre en question leur choix.

Pourtant, d'autres choix sont possibles et ont été proposés à la direction (utilisation du dimanche pour faire du temps partiel, utilisation des formations et réunions sur des plages horaires précises, emploi d'étudiant...). Comme de toute façon tout ce qui ne sort pas d'un cadre dirigeant n'a aucun intérêt pour notre PDG nous l'invitons à discuter avec les autres entreprises du secteur pour savoir comment ils font. Et oui d'autres solutions (même si parfois ce sont les mêmes) ont été trouvées ici ou là sur le secteur comme quoi les affreux jojo de Sud ne sont pas complètement fous.

Des procédures puis des négociations :

La direction a informé le Comité d'Entreprise de la dénonciation d'une partie de l'accord de substitution qui régit jusqu'à présent nos horaires. Là-dessus un premier problème juridique se pose puisque la direction pense dénoncer une partie de l'accord et non la totalité ce qui est illégal. De plus, la manière dont elle dénonce l'accord est erronée, car la question mise à l'ordre du jour du comité

d'entreprise ne précise pas plus que ça la nature du point ce qui annule aussi la validité d'un point... En ce qui nous concerne c'est clair on mettra toutes nos forces et tous les recours juridiques possibles afin de faire respecter nos vies.

Au-delà de ce problème juridique, nous allons après la dénonciation rentrée dans une phase de négociation avec la direction. Pour Sud, c'est clair nous pouvons faire changer d'avis la direction par notre mobilisation. Pour rappel, la direction B2S Aix voulait faire la même chose en décembre (après l'avoir imposé aux CDD). Les salariés via des débrayages et une mobilisation unitaire ont réussi à faire reculer la direction en grande partie.

Nous pouvons donc le faire : OUI il est possible de mettre en place d'autres solutions pour répondre aux soucis de la direction d'avoir moins de salariés l'après-midi. Mais nous devons rappeler à la direction que c'est elle qui a voulu revenir sur les 9 jours de RTT qui lui permettaient de prévoir moins de monde certain après midi...

Nous négocierons du début à la fin avec une recherche de l'unité syndicale la plus complète pour contrer les propositions de la direction. Nous proposons donc aux autres syndicats et aux salariés de bâtir une liste unique de proposition revendicative sur l'organisation du temps de travail. Mais pour nous ce débat ne peut être séparé de celui de la santé au travail.

NAO 2010 Le Mans :

Après des mois de négociation, après un premier accord qu'aucun syndicat ne voulait signer... la direction est revenue à la table des négociations afin de finir sur une véritable négociation. Bien entendu, il n'y a pas eu d'augmentation de salaire mais pour une fois nous avons obtenu quelques avancées. Comme quoi faire front dans l'unité, et ne pas signer tout ce que donne la direction sert à quelque chose...

Il résulte de l'accord :

-> Augmentation de la prise en charge des abonnements transports : on passe à 80% pour la setram, TIS, SNCF.

-> Partenariat avec une association pour le covoiturage

-> Augmentation des tickets restaurants: 7 euros avec toujours une prise en charge de 40 % pour le salarié et 60% pour l'entreprise.

-> Augmentation de jours événements familiaux:

- 1 jour pour décès demi-soeur et demi-frère

- 1 jour pour décès belle-soeur, beau-frère (soit un total de 2 jours)

- 1 jour décès soeur, frère, belle-mère et beau-père (soit un total de 3 jours).

-> L'heure de femme enceinte donné à partir du 5ème mois est entériné de plus le salarié pourra choisir la modalité de cette prise d'heure et leur journée ne pourra être supérieur à 7H30 de travail effectif.

Et enfin une prime exceptionnelle de 100 euros net sera donné à tous les employés et agents de maîtrise (ancienneté de 12 mois sans arrêt au 1er janvier 2011).

Je prend contact avec le syndicat *Sud* :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

**Défendons
nos emplois
nos salaires
nos droits...**